COPIE
DE LA
SENTENCE
RENDUE PAR L'OFFICE DU
DROSSARD
DE LA PROVINCE ET DUCHE' DE BRABANT.

A charge de trois Vagabonds Fauſſaires, traveſtis en Religieux le 13 *Decembre* 1771.

VU par nous Conſeillers Aſſeſſeurs de Sa Majeſté les Informations, examens & rèponces perſonnelles des Priſonniers diſant de ſe nommer l'un *Lazarus Meller*, l'autre *Auguſtinus Landi*, & le troiſieme *Jean Baptiſte Bonjean*, & d'être natifs les deux premiers de la Carniole, & le troiſieme de la Provence, les Paſſeports, Certificats, Regiſtres & autres papiers trouvés ſur Eux au tems de leur apprehenſion, leurs Examens & reponces perſonnelles ulterieures du 30 Août, 2 Septembre derniers & jours ſuivans, les Décrets de SON ALTESSE ROYALE reſpectivement du 24 du dit mois d'Août, 9 Octobre & 25 Novembre, ainſi que tous autres devoirs faits d'Office tant à la decharge qu'à charge des Priſonniers; faiſant droit à la Semonce, Intervention & ſous la Preſidence de Meſſire JEAN-BAPTISTE-JOSEPH-CHRETIEN Comte VANDERSTEGEN, de Bouſval & de Bourdeaux, Seigneur de Labaillerie, Laloux, Lamotte, Creyenhoven, Ransbeeck,

Doren, Rommerſwal, Loddyck, &c. &c. Chambellan actuel de L. L. M. M. I. I. & R. R. Apoſt. Droſſard de la Province & Duché de Brabant.

Avons les dits Priſonniers (pour être pleinement convaincus tant par leurs propres aveus qu'autrement, de s'être arrogés des faux noms, & des fauſſes patries, le dit pretendu *Lazarus Meller* ſe nommant *Lazarus Raggius*, & *Auguſtinus Landi*, *Auguſtinus Briaſcus*, l'un & l'autre natifs du Village de Borſonache dans les Etats de la Republique de Genes, & *Jean Baptiſte Bonjean*, *Jean Baptiſte Bongiano*, natif de celuy de Corealy ſitué dans la même Republique, d'avoir oſé en outre prendre fauſſement la qualité de Religieux, & de s'être annoncés comme tels, au point que les nommés *Lazarus Raggius* & *Auguſtinus Briascus*, ont eu l'audace de porter l'habit reſpectable de l'ordre des Trinitaires, ayant par cette friponnerie trompés le Publiq & quettés pour la redemption des Captifs chez les Infideles en volant ainſi des Aumones, qu'ils ont applicquées à leur profit, tandis que leur compagnon *Jean Baptiſte Bongiano* quettoit de ſon coté, pour le retabliſſement de ſon pretendu Couvent de la Miſericorde à Borgeneuve près de Toulon, qui auroit été brulé en preparant des drogues à l'uſage des malades qui s'y rendoient de toutte part, l'inſtitution de ce Couvent étant (ſuivant la teneur du faux Certificat dont il étoit Muni) de recevoir & de ſoulager indiſtinctement tous les malades qui s'y preſentent, & pour avoir à cette fin, fait uſage des differens paſſeports faux & falcifiés munis des ſignatures fauſſes & Cachets contrefaits de leurs pretendus Superieurs & d'autres, tous fabriqués dans l'Etat de Ge-

nes avec tant de vraiſemblance qu'à moins d'une attention la plus ſcrupuleuſe on n'en pourroit decouvrir l'impoſture, les dits *Lazarus Raggius* & *Auguſtinus Briaſcus* ayant avoués qu'au moien de pareils paſſeports une quantité de leurs patriotes ſe repandent dans le Monde en mendiant & quettant ſous pretext de la redemption des Eſclaves Chretiens chez les Barbares.

Finalement pour avoir été aſſé temeraires (après s'être addreſſés au Gouvernement afin d'obtenir la premiſſion de quêter qui leur avoit été refuſée) de s'être procuré a prix d'argent un Paſſeport en forme ſigné par SON ALTESSE ROYALE, & depeché en faveur d'une tierce perſonne, avec le quel ils ſe ſont tranſportés en la Ville de Liege, ou au moien d'une drogue, que les nommés *Raggius* & *Bongiano* ont été chercher chez un Apoticaire, ils ont ſcu lever du paſſeport le nom de la perſonne pour la quelle il avoit été depeché, ainſi que la date y appoſée, & y ont fait ſubſtituer par un certain Horloger (à ce quils ont declarés) la date qui leur convenoit, & les noms de Pere *Lazar Meller* & de Frere *Auguſtin Landi*, avec leurs fauſſes qualités de Religieux de l'ordre de la Sainte Trinité de la Province d'Autriche à Senck, & la permiſſion de faire la quette pour la redemption des Captifs de tous Pays, valable pour ſix mois, du quel Paſſeport ainſi falſifié ils ſe ſont ſervis en Brabant, les prenommés *Lazarus Raggius* & *Auguſtinus Briaſcus* ayant été apprehendés ſur le fait à Aerſchot le 7 du mois d'Août paſſé, & le nommé *Jean Baptiſte Bongiano* leur complice & aſſocié le même jour ſur la routte d'Aerſchot à Louvain le tout plus amplement repris aux procés) Condamnés comme nous les

Condamnons par les preſentes d'être conduits au plus haut du jour ſur un Echafaut dreſſé à cet effet ſur la Grande Place de cette Ville de Bruxelles, portant chacun ſur la Poitrine en allant à l'Echafaut l'inſcription ſuivante en grandes lettres *VAGABONDS, FAUSSAIRES, TRAVESTIS EN RELIGIEUX*, pour y être attachés à des poteaux y plantés, & y reſter expoſés pendant une demi heure à la vûë du Public, ce fait pour être, ſavoir les predits *Lazarus Raggius* & *Jean Baptiſte Bongiano* Fuſtigés juſqu'au ſang & marqués la corde au Col ſous la Potence, & *Auguſtinus Briaſcus* (pris egard aux circonſtances moins Criminelles qui quant à luy reſultent des Procés) Fuſtigé juſqu'au ſang, les Banniſſant par deſſus ce à perpetuité hors toutes les terres de la Domination de Sa Majeſté aux Pays-bas, avec ordre de les vuider endeans le tiers jour de leurs elargiſſement & chatimens reçus, & defence d'y rentrer à l'avenir ſous aucun pretexte, les deux premiers ſous peine de Mort, & le troiſieme ſous peine plus grieve les Condamnons en outre aux frais & miſes de Juſtice a nôtre duë taxation & moderation. Ainſi fait & Sententié à Bruxelles le 12 Decembre 1771. Signé *J. J. De Hauregard. C. Simons. J. F. Du Mont.* Plus bas par Ordonnance Signé *L. T. Van Boom* Greffr.

Prononcé & Executé le 13 *ditto.*

Se trouve à Vendre à BRUXELLES, chez H. VLEMINCKX *Imprimeur-Libraire rue des Chapeliers.*

Avec Permiſſion.

Monsieur

ARCHIEF COLLEGIALE O.L.V. KERK AARSCHOT

j'ai l'honneur de vous joindre icy Copie de la sentence a charge des trois trinitaires arrettés sous votre Jurisdiction vous priant de vouloir faire veiller si quelques fois ces personnages auroient l'audace de venir derechef roder dans vos Cantons, en attendant je l'honneur d'etre avec une parfaite Consideration

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Bruxelles ce 13 Decembre 1771

L. J. Van Boom Greff.

vide